

FINANCES

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

L'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la modification du budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique.

Afin d'ajuster les prévisions des budgets primitifs 2019 (budget principal et budget annexe) et d'y intégrer les résultats tels qu'ils apparaissent aux comptes administratifs 2018, il vous est proposé d'adopter les budgets supplémentaires 2019 dont le détail vous est adressé en annexe à la présente délibération.

Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et les budgets supplémentaires 2019,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,


Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

ASSISTAIT A LA REUNION :

Suppléants : Régis VANDAMME